



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PASS SANITAIRE : Ce qu'il faut savoir

Dès le 21 juillet, le Pass Sanitaire est élargi à tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes.

Suite aux annonces officielles du 12 juillet 2021, voici quelques informations indispensables concernant votre prochaine venue à la Ferme-Théâtre de Bellevue :

Dès le 21 juillet 2021, le Pass Sanitaire sera exigé à l'entrée de tout événement rassemblant plus de 50 personnes, dès l'âge de 18 ans (A partir du 30 août le pass sera exigé pour les jeunes à partir de 12 ans).

Il est à noter qu'il ne dispense pas du port du masque, et correspond à au moins l'un des 3 documents suivants, soit au format papier, soit au format numérique au sein de l'application mobile **Tousanticovid** ou sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr/> :

- La preuve d'un test négatif (PCR ou antigénique) de moins de 48h
- Une attestation de vaccination (schéma vaccinal complet)
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19

[Cliquez ici pour plus d'informations sur le Pass Sanitaire](#)

Les mesures sanitaires en vigueur devront toujours être rigoureusement respectées : distanciation physique, respect des gestes barrières, port du masque en continu pour toute personne de plus de onze ans dans les files d'attente et dans les lieux mêmes.

Les spectacles n'attendent que vous !

Toute l'équipe de la Ferme-Théâtre de Bellevue vous remercie de votre compréhension et de votre fidélité.